

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mars 2018 à 20h00**

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

**Présents :** Mmes **BATALLA** Gaëlle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine, **WEBER** Inès,  
**MM. ACKER** Jean-Paul, **DOLIS** Jean-Claude, **ECKART** Jeannot, **FERRY** Alex,  
**KEHREN** Jean, **WENDLING** Roland.

M. ADAM Paul demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention du cercle sportif

Le Conseil Municipal n'y voyant pas d'objection lesdits points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix).

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme WEBER Inès comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 6 février 2018 est adopté à l'unanimité).

\*\*\*\*\*

3. Approbation du compte administratif annexe antenne collective exercice 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ACKER Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif annexe de l'antenne collective de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Paul ADAM, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré (le Maire ayant quitté la salle lors du vote),

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité) :

- Approuve le compte administratif annexe de l'antenne collective exercice 2017 comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			9 529.10		9 529.10	
Opérations de l'exercice	1 098.63	1 265.00	678.70	10 529.10	1 777.33	11 794.10

<b>TOTAUX</b>	1 098.63	1 265.00	10 207.80	10 529.10	11 306.43	11 794.10
Résultats de clôture		166.37		321.30		487.67
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX cumulés</b>	1 098.63	1265.00	10 207.80	10 529.10	11 306.43	11 794.10
<b>Résultats définitifs</b>		166.37		321.30		487.67

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

4. Approbation du compte de gestion annexe de l'antenne collective du trésorier exercice 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Considérant** que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif annexe de l'antenne collective de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion « annexe de l'antenne collective » dressé, pour l'année 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 budget annexe de l'antenne collective 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif annexe de l'antenne collective de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 166.37 €.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de : 321.30 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
  - D'inscrire l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2018 au solde d'exécution positif reporté de la section fonctionnement (fonctionnement recettes): ligne R002 : 166.37 Euros.
  - D'inscrire l'excédent d'investissement au budget de l'exercice 2018 au solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement (investissement recettes) ligne R 001 : 321.30 Euros.

\*\*\*\*\*

6. Approbation du budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2018, chapitre par chapitre et article par article,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve et arrête le budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2018 comme suit :

I) DEPENSES :

Dépenses de fonctionnement	1 431.37 €.
Dépenses d'investissement	<u>1 228.52 €.</u>
Dépenses totales	2 659.89 €.

II) RECETTES :

Recettes de fonctionnement	1 431.37 €.
Recettes d'investissement	<u>1 228.52 €.</u>
Recettes totales	2 659.89 €.

\*\*\*\*\*

7. Approbation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 01 abstention et 10 voix pour Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de reconduire les même taux des taxes directes locales que l'année précédente pour l'exercice 2018 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	3.39 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3.36 %
CFE	-----

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Approbation du compte administratif principal de la commune exercice 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ACKER Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Paul ADAM, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré (le Maire ayant quitté la salle lors du vote),

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2017 comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		85 401.27		36 914.84		122 316.11
Opérations de l'exercice.	104 337.12	168 999.99	80 349.89	297 882.90	184 687.01	466 882.89
<b>TOTAUX</b>	<b>104 337.12</b>	<b>254 401.26</b>	<b>80 349.89</b>	<b>334 797.74</b>	<b>184 687.01</b>	<b>589 199</b>
Résultats de clôture		150 064.14		254 447.85		404 511.99
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX cumulés</b>	<b>104 337.12</b>	<b>254 401.26</b>	<b>80 349.89</b>	<b>334 797.74</b>	<b>184 687.01</b>	<b>589 199</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>150 064.14</b>		<b>254 447.85</b>		<b>404 511.99</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

9. Approbation du compte de gestion principal de la commune du trésorier exercice 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Considérant** que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif principal de la commune de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion principal de la commune dressé, pour l'année 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

10. Affectation du résultat de l'exercice 2017 budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif principal de la commune exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de : 150 064.14 €.

Constatant que le compte administratif du budget annexe assainissement présente un excédent de fonctionnement de : 12 081.44€.

Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent d'investissement de : 254 447.85 €.

Constatant que le compte administratif du budget annexe assainissement présente un excédent d'investissement de : 46 892.06€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- D'inscrire l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2018 au solde d'exécution positif reporté de la section de fonctionnement (fonctionnement recettes) ligne R 002 : 162 145.58 euros.

- D'inscrire les excédents d'investissement au budget de l'exercice 2018 au solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement (investissement recettes) ligne R 001 : 301 339.91 euros.

\*\*\*\*\*

11. Approbation du budget primitif principal de la commune exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif principal de la commune exercice 2018, chapitre par chapitre et article par article,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve et arrête le budget primitif principal de la commune exercice 2018 comme suit :

I) DEPENSES :

Dépenses de fonctionnement	247 605.28 €.
Dépenses d'investissement	<u>473 464.74 €.</u>
Dépenses totales	721 070.02 €.

12. Demande de subvention  
Association  
Régionale Aide aux Handicapés Moteurs

II) RECETTES :

Recettes de fonctionnement	247 605.28 €.
Recettes d'investissement	<u>473 464.74 €.</u>
Recettes totales	721 070.02 €.

\*\*\*\*\*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Régionale « l'Aide aux Handicapés Moteurs »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention à l'Association Régionale « l'Aide aux Handicapés Moteurs » pour un montant de 50 € pour l'année 2018.
- Le coût global sera prévu au budget communal exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

13. Demande de subvention  
Association Foncière

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Foncière de Wahlenheim (dont le président est M. FORNES Benoît).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 150€ à l'Association Foncière de Wahlenheim.
- Charge le maire d'en informer ladite association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget de la Commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

14. Demande de subvention  
Associations les Amis des Fleurs

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association les Amis des Fleurs et du Fleurissement de Wahlenheim (dont le président est M. WENDLING Albert).

Le Conseil Municipal, après délibération, à 10 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association les Amis des Fleurs et du Fleurissement de Wahlenheim.
- Charge le maire d'en informer ladite association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget de la Commune exercice 2018
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

15. Demande de subvention Festi’Wahl

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l’Association Festi’Wahl de Wahlenheim (dont la présidente est Mme Inès WEBER) qui a quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- Décide d’allouer une subvention d’un montant de 1.200€ à l’Association Festi’Wahl de Wahlenheim.
- Charge le maire d’en informer ladite association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget de la Commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous les documents y afférents.

\*\*\*\*\*

16. Demande de subvention école intercommunale de Berstheim : séjour découverte

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention, de M. KAUFFMANN, directeur de l’Ecole Intercommunale de Berstheim en date du 16 février 2018, sollicitant une subvention, permettant l’atténuation de la charge financière incomptant aux parents des élèves de la classe de CE1 qui organise une classe découverte scientifique au Centre Alter Ego à MUCKENBACH du 26 au 29 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- Décide d’allouer une subvention de 5€ par enfant et par jour de classe découverte pour les 6 enfants domiciliés à Wahlenheim. Le montant total de cette subvention s’élève à 120€.
- Autorise le Maire à établir le mandat.

\*\*\*\*\*

17. Demande de subvention Association Cercle Sportif

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l’Association le Cercle Sportif Saint Joseph de Wahlenheim (dont le président est M. ADAM Francis).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- Décide d’allouer une subvention d’un montant de 150 € à l’Association le Cercle Sportif Saint Joseph de Wahlenheim.
- Charge le maire d’en informer ladite association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget de la Commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

18. Divers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commémoration du 56<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d’Algérie aura lieu à Wahlenheim le dimanche 18 mars à 17 heures à Wahlenheim. Un verre de l’amitié sera proposé à l’issue de la cérémonie.

Monsieur Roland WENDLING propose qu’en cas de décès d’anciens membres du Conseil Municipal, la Commune procède à une parution dans les dernières nouvelles d’Alsace.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland	